

UNE BAINNADE DANS LE FLEUVE SAINT-LAURENT DE LA RÉGION DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES, MYTHE OU RÉALITÉ?



Maintenant que l'été est à nos portes avec ses grandes chaleurs, nous pensons déjà à nos vacances pour trouver une place paisible où nous rafraîchir. Le fleuve Saint-Laurent a été l'apogée des legs dans le cadre du 400^{ème} de la Ville de Québec : 19,2 millions de dollars pour la plage de la baie de Beauport, 7 millions pour l'aménagement du Bassin Brown, 70 millions pour la promenade Samuel-de-Champlain. La Ville de Québec a décidé de consacrer des millions de dollars pour la gestion de la plage de la baie de Beauport tel qu'aménagée présentement et ces temps-ci, des annonces sont faites dans les radios locales pour inviter la population à participer aux différentes activités qui y seront tenues. Mais il est étonnant qu'aucune activité ne soit liée à la baignade qui est l'élément aboutissant de la présence même du fleuve Saint-Laurent et la raison même de l'aménagement de la plage de la baie de Beauport ! Plus de 100 millions de dollars ont été aussi consacrés à la revitalisation de la rivière Saint-Charles afin que ses eaux ne soient plus rejetées sans traitement dans le Saint-Laurent. Mais le 400^{ème} est passé, nous avons inauguré tous ces beaux parcs à contempler mais aucune plage de baignade n'est ouverte officiellement dans la région.

Dans les années 80, 350 millions de dollars ont été investis pour la construction d'usines d'épuration des eaux. Croyez-vous que la baignade soit possible dans le Saint-Laurent ? À en croire les études menées ces dernières années par le ministère de l'Environnement du Québec et par la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches, nous dirons que oui. Il suffirait qu'il y ait une volonté politique et les citoyens de la région retourneraient se baigner comme beaucoup l'on fait dans les années 70 à la plage de l'Anse au Foulon. Cela changerait de la piscine pleine de chlore ! Nous nous baignerions alors dans un site naturel bercé par des marées.

Nos études de modélisation de la qualité des eaux de baignade effectuées en 2005 et en 2006 respectivement à la Plage Jacques-Cartier à Québec et à l'Anse Tibbits à Lévis, démontrent qu'en temps sec, à ces sites, l'eau est propice à la baignade. Les prélèvements effectués aussi par le ministère de l'Environnement du Québec à plusieurs sites de plage de la région (voir site Web du MDDEP) démontrent aussi qu'il y a une amélioration certaine de la qualité des eaux de baignade et qu'il y a une corrélation entre le dépassement permis du taux de coliformes fécaux qui est de 200 coli/100 ml et les déversements des égouts dans le fleuve en temps de pluie. À l'époque, le concept avancé était de construire des usines qui traitent un volume

moyen d'eaux usées et de mettre en place des bassins de rétention afin de retenir, en temps de pluie, les eaux de débordement. Cependant, les usines de traitement des eaux usées ont été construites mais pas les bassins de rétentions par manque de financement, paraît-il. Dans l'attente des fameux bassins de rétention sur tout le territoire et que la qualité des eaux du fleuve soit idéale, pourquoi ne pas tester le modèle basé sur la fermeture préventive de la plage. A la plage Jacques-Cartier, nous avons pu élaborer un modèle nous permettant de fermer la plage 24 heures après de fortes précipitations (**Voir études au www.zipquebec.com**). Passé ce temps, la baignade est possible. Ainsi, nous pourrions utiliser un système de drapeau permettant d'avertir la population quand l'eau est propice à la baignade et quand elle ne l'est pas. Il suffit alors qu'un propriétaire du site aille chercher le permis à la Régie du bâtiment pour se conformer aux normes : nombre de sauveteurs, matériel indispensable sur place, services sanitaires et de soins...Qu'attend la Ville de Québec pour tester un tel système à la plage Jacques-Cartier par exemple, qui est déjà dotée de bassins de rétention des eaux en temps de pluie. Cela ne coûte pas cher de mettre en place un tel système en attendant les conditions idéales qui tardent à venir.

De plus, nous devons sérieusement nous pencher sur la problématique de la baignade. Où doit-on mettre nos priorités ? Nous avons toujours entendu que les moyens manquaient pour construire les bassins de rétention tant nécessaires en cas de débordement des eaux de pluie. Pourtant, nous avons investi des millions de dollars dans l'aménagement d'accès et l'embellissement du fleuve. Quand nous avons commencé notre mission sur le Saint-Laurent, nous n'aurions jamais crut que l'on consacrerait plus de 100 millions de dollars pour aménager seulement 3 accès au fleuve ! Doit-on continuer à mettre nos priorités à aménager le fleuve Saint-Laurent pour la contemplation, la marche et l'observation et consacrer des millions de dollars à l'embellissement urbain des rives du fleuve Saint-Laurent ou doit-on viser aussi la baignade et les usages reliés à l'eau ? La baignade dans le Saint-Laurent dans la région est une question de choix et non de manque de moyens car les moyens, nous les avons eu mais nous avons fait d'autres choix. | Alors, doit-on cesser de rêver à la baignade dans le Saint-Laurent dans la région puisqu' aucun échéancier n'est prévu?

Article écrit par Hamida Hassein-Bey , directrice générale